

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 03 juin à 10h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Pascal DEBROIZE, Jacques CAILLOT, Ronan ENGUEHARD, Séverine JORET, Thierry CARNET, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Didier BOUILLET, Véronique GIESNER, Philippe POUILLARD, Evelyne ROHEE

Excusés : Guy JEANNE, Christelle LETELLIER, Christiane POURADIER

Procuration : Guy JEANNE donne procuration à Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Séverine JORET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2023. A l'unanimité des présents et représentés, le compte-rendu est approuvé.

PRESENTATION SANTE COMMUNALE AGENT AXA

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'un intervenant de AXA Assurances va faire une présentation au sujet de la santé et dépendance communal. Il s'agit d'une assurance spécifique qui aide les personnes âgées dans leur choix de mutuelle suite à l'inflation et une aide apportée en plus par la mairie en cas mutualisation avec AXA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve l'intervention et accepte que le maire signe une convention avec AXA.

PERSONNEL COMMUNAL

⇒ Stagiairisation adjoint technique 35/35h

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Lionel TURQUET est en CCD depuis le 5 février 2023 pour une durée de 3 mois. Il informe qu'il est nécessaire de stagiairiser Mr TURQUET afin qu'il puisse être titularisé par la suite à la fin de sa période de stage d'une durée de 1 an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la stagiairisation de Mr Lionel TURQUET en tant qu'adjoint technique à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve la stagiairisation de Mr Lionel TURQUET en tant qu'adjoint technique.

⇒ Création d'un poste adjoint technique

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Mme Brigitte POUILLARD part en retraite le 1^{er} août 2023 et étant donné que son poste est un poste de 8h/semaine, le maire souhaite créer un poste similaire d'adjoint technique mais avec une amplitude d'horaire de 15h/semaine afin de pallier le remplacement de Mme POUILLARD en maternelle et une aide supplémentaire en élémentaire à partir du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve la création d'un poste d'adjoint technique à 15h/semaine et de faire le nécessaire pour la diffusion de l'offre d'emploi et du recrutement.

⇒ Création adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Mme Marika LEDORMEUR a passé son examen professionnel au titre d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et que cette dernière a réussi son examen.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et la nomination de Mme Marika LEDORMEUR à ce poste à compter du 1^{er} juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et nomme Mme Marika LEDORMEUR à ce poste à compter du 1^{er} juin 2023.

INDEMNITES DES ELUS, MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE 2020

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et des 3 adjoints,
Vu les arrêtés municipaux en date du 01/06/2020 portant délégation de fonctions à Messieurs DEBROIZE Pascal, POUILLARD Philipe, et Madame ROHEE Evelyne,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.
Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de fonction au taux de 36.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour Monsieur le Maire et décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de 7.15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chacun de trois adjoints et ce avec effet au 1^{er} juin 2020.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (COMMERCE ET / OU HABITATION)

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'Intercom de la Vire au Noireau ayant pris le droit de préemption sur les bâtiments à vocation économique à l'intérieur du périmètre de l'Intercom, celle-ci nous propose de prendre à titre communale le droit de préemption sur les commerces et les habitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, souhaite instaurer le droit de préemption sur l'ensemble de la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2023 de la commune, des RAR ont été réalisés un mois avant le vote. Suite à ça, une mauvaise saisie a été faite en doublon en oubliant que les RAR étaient déjà inscrits au budget primitif 2023.

Pour ce faire, une décision modification doit être faite afin que le budget primitif 2023 soit équilibré.

DESIGNATION		En cours	Diminution sur crédits	Crédits budgétaires		
				BP	DM 2	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT						
23	231 – immobilisations corporelles en cours	385 000.00	- 43 000.00	1 025 327.40	-43 000	982 327.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise la décision modificative n°1.

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE STE MARIE OUTRE L'EAU MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que depuis février 2023, une nouvelle secrétaire est en poste à la mairie de Ste Marie Outre l'Eau. Nous avons proposé à Mme Le Maire de Ste Marie Outre l'Eau d'aider la nouvelle secrétaire dans ses nouvelles fonctions.

Nos 2 agents, secrétaires de mairie-adjoints administratifs font des heures complémentaires et supplémentaires sur leur temps personnel et sont rémunérés par la mairie de Landelles et Coupigny.

Une convention doit être signée entre les 2 mairies pour le remboursement de ses heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte ladite convention et autorise le maire à la signature.

CHAMBRE DES METIERS : BOULANGERIE-BOUCHERIE

Mardi 30 mai, la Chambre de commerce et d'industrie et la Foncière de Normandie nous ont exposé une étude de faisabilité de reprise de nos commerces boulangerie et boucherie / charcuterie.

En prenant en compte les communes aux alentours ayant des commerces qui fonctionnent et les autres communes très rurales sans commerce, il s'avère que la reprise d'un commerce est difficile en tant que tel.

Il serait plus judicieux dans un premier temps de se rapprocher d'un charcutier et ou boucher des communes avoisinantes s'ils souhaitent faire un dépôt de pain, croissants... et ou viandes, charcuterie, plats préparés au sein de nos locaux sur la commune.

Les intervenants suggèrent un rafraichissement de la façade et des locaux et l'achat de matériel de travail.

Questions diverses

CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite au décès d'un enfant, la municipalité souhaite offrir aux familles la concession d'enfant et pour une durée de 50 ans.

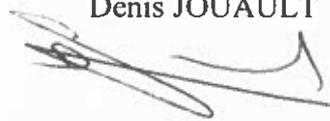
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte d'offrir la concession pour un enfant décédé de 0 à 10 ans côté cimetière enfant pour une durée de 50 ans.

Séance levée à 12h00

Le secrétaire de séance,
Séverine JORET



Le Maire,
Denis JOUAULT



Philippe POUILLARD

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Thierry CARNET

Denis JOUAULT

